

COMITE REGIONAL DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

INTERCLUBS TOUTES CATEGORIES – BASSIN 25 m			
	Compétition d'Animation	ANGERS (49) – Piscine J. BOUIN	25 m - 08 couloirs
	Samedi 09 novembre 2013 (date protégée pour la finale régionale)		
	CATEGORIES : Toutes Catégories 2004 & 2005 titulaire du Pass'Compétition	Compétition par équipe (10 nageurs) par club	
	Proposition sur www.extranat.fr du mercredi 30 octobre 0h00 au mardi 5 novembre 23 h 59 vos compositions de relais doivent parvenir <u>par mail</u> au comité régional pour le mercredi 06 novembre 23h59 au plus tard	Tarif : 50 € par équipe	

Engagements & modifications d'équipes compléments d'information :

- Il est possible de modifier son ou ses équipe(s) sous ExtraNat jusqu'à mardi 05/11/13 minuit, tant que vos engagements ne sont pas validés. Seules les modifications de dernières minutes seront prises sur place le jour de la compétition pour faciliter le bon déroulement de la compétition

Mode de qualification & conditions d'accès :

- les 16 premières équipes filles & garçons issues du classement d'après la concaténation des résultats des finales départementales et de la finale régionale de la saison 2012/13.
- 1 équipe maximum par club et par sexe.
- obligation de participer à la poule régionale pour les équipes qualifiées
- les éventuels forfaits sont à déclarer au comité régional pour le 07/10/13 (en cas de forfait se référer à *l'annuaire fédéral*, concernant les modalités de participation des nageurs qui constituaient cette équipe la saison précédente) sauf s'il s'agit d'une équipe repêchée.
- il sera procédé au remplacement des forfaits sans limite d'équipe par sexe.

Epreuves :

- 10 **Épreuves individuelles** : 10 en dames et 10 en messieurs) 100 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 200 m dos, 100 m brasse, 200 m brasse, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages (*Classement au temps*)
- 4 **Épreuves de relais** (4 en dames et 4 en messieurs) 4 x 100 m 4 nages, 10 x 50 m nage libre, 4 x 100 m nage libre, 4 x 200 m nage libre. (*Classement au temps*)

Programme :

1 ^{ère} REUNION	2 ^{ème} REUNION
ouverture des portes : 7H45 – évacuation : 9H40 présentation des équipes : 9H45 et remise du challenge J. DEBOCQ	ouverture des portes : 14H15 – évacuation : 16H10 - début des épreuves : 16H15
10 x 50 LIBRE DAMES & MESSIEURS Epreuves des remplaçants sur 50 Libre D & M 100 DOS DAMES 200 DOS MESSIEURS 100 BRASSE DAMES 200 BRASSE MESSIEURS 100 LIBRE DAMES 400 LIBRE MESSIEURS 100 PAILLON DAMES 200 PAILLON MESSIEURS 100 4 NAGES DAMES 200 4 NAGES MESSIEURS Pause 15 mn 4 X 100 LIBRE DAMES & MESSIEURS	4 X 200 Libre DAMES & MESSIEURS Epreuves des remplaçants sur 100 au choix D & M 200 DOS DAMES 100 DOS MESSIEURS 200 BRASSE DAMES 100 BRASSE MESSIEURS 400 LIBRE DAMES 100 LIBRE MESSIEURS 200 PAILLON DAMES 100 PAILLON MESSIEURS 200 4 NAGES DAMES 100 4 NAGES MESSIEURS Pause 15 mn 4x100 4 NAGES DAMES & MESSIEURS

Important : les remplaçants feront l'objet d'une compétition à part **NE PAS OUBLIER !!! de les engager sous ExtraNat**

F Legal le 10/09/13 Indice B

COMITE REGIONAL DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

Règlement :

- Se référer aux pages 117 à 119 de «*Annuel Règlements 2013/2014*»
- S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des Règlements techniques de la FINA.
- Nota : depuis la saison sportive 2012/2013, les nageurs(ses) nés en 2004, 2005 et après ont l'obligation d'être titulaires de l'ensemble du dispositif ENF (Sauv'nage, pass'sport de l'eau et le pass'compétition) pour intégrer les différentes compétitions. Le contrôle sera effectué lors des propositions d'engagement sur l'espace ExtraNat.
- Chaque équipe est composée de dix nageurs avec l'obligation de participer à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 m nage libre. Lorsque les titulaires du relais 10 x 50 m nage libre ont nagé, aucun remplaçant ne peut se substituer dans les autres courses.
- En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10 x 50 m nage libre, il peut être fait appel à un remplaçant. Il ne peut plus y avoir de modifications dans les engagements individuels après le relais 10 x 50 m nage libre.
- Tout nageur transféré ou nouvellement licencié de niveau de la série Élite, quel que soit son statut ou sa nationalité, non répertorié sur les grilles de séries, ne peut participer aux interclubs que s'il s'est fait connaître auprès de la commission des séries et du cadre technique référent de la région d'origine de la demande afin d'obtenir son intégration **à la date du 9 octobre** de la saison en cours dans les grilles de séries de la FFN.
- Pour les championnats interclubs départementaux, régionaux et nationaux, chaque équipe masculine ou féminine de club ne pourra pas avoir dans sa composition plus de deux nageurs transférés ou nouveaux licenciés, quelle que soit leur nationalité, inscrits sur les listes de haut niveau ou ayant réalisé la saison précédente une performance correspondant aux grilles des collectifs internationaux « Olympique », « Mondial » et « Européen » ou de série Élite.

Dispositions particulières :

- Réglementaires :
Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer la compétition dans sa région et toutes les épreuves doivent être nagées.
Précision : la notion « d'épreuve nagée » signifie que le nageur a effectué son parcours dans le respect des caractéristiques de l'épreuve (style et distance) du départ à l'arrivée.
Exemples :
 1. Un nageur respecte la distance mais pas le style (exemple : 200 m nage libre au lieu de 200 m papillon) : l'épreuve n'a pas été nagée.
 2. Si un nageur abandonne, quelle que soit la raison : l'épreuve n'a pas été nagée.
 3. Sous réserve qu'il l'ait terminée, l'épreuve est considérée comme nagée même si le nageur est disqualifié pour une faute technique (nage ou virage).
 4. Un nageur est forfait, y compris pour cause de blessure justifiée par un certificat médical : l'épreuve n'a pas été nagée.
 5. Deuxième faux départ (cas n° 1) - Le nageur tombe dans l'eau alors que le signal de départ n'a pas été donné. Le nageur fautif est disqualifié et pour lui l'épreuve n'a pas été nagée.
 6. Deuxième faux départ (cas n° 2) - Le nageur fautif est disqualifié à l'issue de la course après avoir parcouru la totalité de la distance et respecté le style de nage : l'épreuve a été nagée.
 7. Deuxième faux départ (cas n° 3) - Alors que le signal de départ a été donné, un nageur s'arrête et ne termine pas la course considérant qu'il a fait un faux départ et qu'il sera disqualifié à l'arrivée. Cela équivaut à un abandon : l'épreuve n'a pas été nagée.
- Du comité régional des PDL :
Positionnement des épreuves des remplaçants, sur la première réunion après les relais 10 x 50 libre (sur un 50 Libre) et sur la deuxième réunion après le relais 4 x 200 libre (sur un 100 libre au choix)
Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 100 libre dans les 5 premières minutes de l'entracte de la 1^{ère} réunion
Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 200 libre dans la première heure d'échauffement de la 2^{ème} réunion.
Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 100 4 nages dans les 5 premières minutes de l'entracte de la 2^{ème} réunion.

Récompenses :

- Coupe aux 3 premières équipes filles et aux 3 premières équipes garçons au classement général
- Médailles aux 10 nageurs (ses) et au remplaçant des 3 premières équipes filles et garçons

Officiels :

- Obligation de fournir un officiel par équipe qualifiée

Forfait :

- 90,00 € par équipe après le 07/10/2013

F Legal le 17/09/13 Indice C

COMITE REGIONAL DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

INTERCLUBS TOUTES CATEGORIES - BASSIN DE 25 M



Samedi 09 novembre 2013

LISTE DES EQUIPES QUALIFIEES

<u>Filles</u>		<u>Garçons</u>	
1	ANGERS NATATION 1	1	NANTES NATATION 1
2	LA ROCHE-SUR-YON NATATION 1	2	LA ROCHE-SUR-YON NATATION 1
3	NANTES NATATION 1	3	CLUB AQUATIQUE CHOLETAIS 1
4	CN LE MANS 1	4	ASPTT NANTES 1
5	CLUB AQUATIQUE CHOLETAIS 1	5	ST-NAZAIRE ATLANTIQUE NATATION 1
6	ST-NAZAIRE ATLANTIQUE NATATION 1	6	CN LE MANS 1
7	ASPTT NANTES 1	7	ANGERS NATATION 1
8	AS AVRILLÉ NATATION 1	8	AS CARQUEFOU 1
9	CN FONTENAY-LE-COMTE 1	9	ST-SÉBASTIEN NATATION 1
10	ST-SÉBASTIEN NATATION 1	10	AS AVRILLÉ NATATION 1
11	LES GOÉLANDS SABLÉ-SUR-SARTHE 1	11	ALLONNES JEUNESSE SPORTIVE 1
12	CHALLANS NATATION 1	12	CN LUÇON 1
13	NAT'YON LA ROCHE AGGLO 85 1	13	LES GOÉLANDS SABLÉ-SUR-SARTHE 1
14	AS CARQUEFOU 1	14	CHALLANS NATATION 1
15	SN LE LUDE 1	15	STADE LAVAL 1
16	JEANNE D'ARC SAUMUR NATATION 1	16	LES SABLES D'OLONNE D.P.O 1
Equipes remplaçantes		Equipes remplaçantes	
01	CN 44 ST-HERBLAIN 1	01	CN FONTENAY-LE-COMTE 1
02	STADE LAVAL 1	02	MARLIN AQUA SPORT ANCENIS
03	CN LUÇON 1	03	LA NAT'SUZERAINNE

F Legal le 17/09/13 Indice C